



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 6 8 5 8 /MEE

La Ministre

Pirae, le 1 9 SEP. 2016

à

Mesdames et Messieurs les enseignants des écoles du premier degré et des CJA

s/c de Monsieur le Directeur général de l'éducation et des enseignements
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale,
s/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Objet : Modalités portant sur l'enseignement des langues et culture polynésiennes (LCP) et de l'anglais (LVE) à l'école primaire applicables à la rentrée scolaire de 2016/2017

Réf. : Lettre de rentrée n° 5419/MEE du 02 août 2016
Courrier n° 5856/MEE en date du 16 août 2016

Dans ma lettre de rentrée n° 5419/MEE du 02 août 2016, conformément aux nouvelles instructions officielles préconisées par l'actualisation de la Charte de l'éducation et des Programmes 2016 adaptés à la Polynésie française, je réaffirme ma volonté de poursuivre les efforts fournis dans le cadre du développement de l'enseignement des LCP et de l'anglais, en gestion coordonnée avec celui du français, favorisant ainsi un plurilinguisme additif et harmonieux pour la réussite de tous les élèves.

A cet effet, le déploiement et l'organisation de l'enseignement desdites langues pour l'année scolaire 2016/2017 se dérouleront selon les modalités définies ci-dessous.

I. Enseignement des langues et culture polynésiennes

L'enseignement des langues et culture polynésiennes démarre dès la toute petite section au cycle 1.

Pour les paliers du cycle 1 :

Conformément aux nouveaux textes officiels, il convient d'intensifier l'exposition aux langues polynésiennes qui sont des facteurs de réussite dans l'apprentissage.

Le volume horaire dévolu à l'enseignement des LCP doit être aménagé en fonction des besoins des élèves. Les moments menés en langue polynésienne doivent être le plus proche possible de l'authenticité pour favoriser et stimuler les apprentissages dans **tous les domaines d'enseignement**, la langue étant un vecteur permettant de construire des concepts et des connaissances mettant en jeu les capacités intellectuelles des élèves.

Ainsi, le volume horaire hebdomadaire peut se décomposer sous forme :

- de séances de **trente minutes** programmées à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande, en fonction des domaines d'enseignement, des objectifs et des activités langagières visés ;
- de **séances régulières de dix à quinze minutes** au cours de la journée de classe.

Il convient de rappeler que l'accueil, les récréations, l'accompagnement des moments de repos, de sieste, d'hygiène sont des temps d'éducation à part entière pouvant être investis en langue polynésienne.

Pour les paliers CP, CE1, CE2, CM1, CM2 :

Comme pour le cycle 1, l'emploi du temps est aménagé en fonction du projet de classe, des domaines d'enseignement, des objectifs et des activités langagières visés.

Un volume horaire (2h30 hebdomadaire pour les semaines de 27h et 2h15 hebdomadaire pour les semaines de 23h30) est dévolu à l'enseignement des LCP et pourra se décomposer selon la répartition suivante :

- **Cinq séances hebdomadaires de trente à quarante minutes**
- **Trois séances hebdomadaires de cinquante minutes**

En gestion coordonnée avec le français et/ou l'anglais, des séances régulières de 10 à 15 minutes peuvent être envisagées lorsque les objectifs d'apprentissage le justifient.

Pour les CJA :

Un volume horaire (2h30 hebdomadaire pour les semaines de 27h et 2h15 hebdomadaire pour les semaines de 23h30) est dévolu à l'enseignement des LCP qui peut s'inscrire dans le cadre d'actions de liaison entre enseignement général et enseignement professionnel.

Pour les sites 5h :

Des dispositifs expérimentaux menés en Polynésie française (ECOLPOM et REO C3) comme ailleurs dans le monde, ont permis de vérifier que la précocité et la continuité de l'exposition aux langues sont des facteurs d'efficience dans leurs apprentissages. La mise des 5 heures d'enseignement en langue polynésienne est donc à encourager. Elle doit être progressive, méthodique et articulée avec l'enseignement du français et de l'anglais. Dans cette perspective, le volume horaire sera pris :

- sur le créneau consacré à « **l'étude de la langue** » permettant ainsi de mettre en relation les langues étudiées, de procéder à des comparaisons ou à une observation réfléchie/comparée de quelques phénomènes simples pour comprendre le fonctionnement de la langue polynésienne cible certes, mais aussi du français et de l'anglais. Ce type de séance peut être menée lorsque les objectifs, les activités langagières et les notions étudiées le justifient ;
- sur les créneaux des **autres domaines disciplinaires dites « non-linguistiques »**, en fonction du projet pédagogique des enseignants.

II. L'enseignement de l'anglais

L'enseignement obligatoire de l'anglais démarre progressivement dès le palier CP du cycle 2.

Pour les paliers CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 :

Un volume horaire (1h15 hebdomadaire pour les semaines de 27h et 1h hebdomadaire pour les semaines de 23h30) sera dévolu à l'enseignement de l'anglais. Il pourra se décomposer en deux ou trois séances hebdomadaires, en fonction des objectifs et des activités langagières visés.

En gestion coordonnée avec le français et/ou les LCP, des séances régulières de 10 à 15 minutes peuvent être envisagées lorsque les objectifs d'apprentissage le justifient.

Pour les CJA :

Un volume horaire (1h15 hebdomadaire pour les semaines de 27h et 1h hebdomadaire pour les semaines de 23h30) est dévolu à l'enseignement de l'anglais qui peut s'inscrire dans le cadre d'actions de liaison entre enseignement général et enseignement professionnel.

Pour les paliers du cycle 1 :

Au travers de situations ludiques, l'éveil à la diversité linguistique peut se faire à partir de la SM, permettant ainsi aux élèves de découvrir l'existence de l'anglais (ou d'autres langues étrangères) et de prendre conscience que la communication peut passer par d'autres langues.

III. Outils et supports d'apprentissage pour l'enseignement des LCP et de l'anglais

Pour une mise en œuvre effective de l'enseignement des LCP et de l'anglais, le tableau ci-dessous définit des outils prioritaires mis à disposition des équipes. Des albums de littérature, des outils numériques produits et distribués par la DGEE devront être exploités en complément des outils prioritaires cités.

Cycles	LCP	Anglais
1	- 'Āparau ana'e ! SP et SG - Apprendre le tahitien à l'école maternelle	Ghostie
2	DIDAREO I TAI	- CP / CE1 : Anglais, premier pas - CE2 : Cup of tea
3	CM1/CM2 : Reo Tahiti piha 7	- Cup of tea
CJA	- Module 1 : Reo Tahiti piha 7 - Module 2 : Reo Tahiti piha ha'api'ira'a 6	- Easy goals

Les formatrices du pôle plurilingue, les enseignants animateurs en langues ainsi que les conseillers pédagogiques référents sont chargés de vous former et de vous accompagner dans l'utilisation des outils choisis comme supports d'enseignement. Cette formation se traduira par des suivis de proximité mais également par des interventions ponctuelles durant les stages de circonscription sur Tahiti mais également dans les îles.

Je compte sur votre implication pour que l'enseignement des LCP et de l'anglais au primaire se déroule dans les meilleures conditions.


Nicole SANQUER-FAREATA



La Ministre
de l'éducation
et de l'enseignement
supérieur,
de la jeunesse
et des sports
POLYNÉSIE FRANÇAISE